

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue à huis clos par voie de visioconférence lundi le 10 janvier 2022 à 19 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Normand Quintin, conseiller; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin conseiller, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Noël Lanthier.

Est également présent : le Directeur général et greffier-trésorier M. Benoit Charbonneau.

Est absent : le Maire, Richard Forget.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

2022.01.001

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 JANVIER 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 10 janvier 2022
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021- adoption du budget et du programme triennal des dépenses en immobilisations
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 complémentaire à l'adoption du budget et du programme triennal des dépenses en immobilisations
5. Certificat de disponibilité de crédit pour les dépenses prévues au budget 2022
6. Adoption de la liste sélective des déboursés
7. Adoption du règlement 223-2021 concernant l'imposition et le paiement d'une compensation pour services municipaux
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 224-2022 amendant le règlement 202-2018 du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
9. Adoption du projet de règlement 224-2022 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
10. Autorisation de payer la différence du prix de l'inscription aux citoyens de Lanthier pour différents services sportifs
11. Compensation pour utilisation de fonds de terre
12. Autorisation pour éliminer les débits
13. Autorisation de rembourser les dépenses encourues pour l'année 2022
14. Prix pour 2022 de la location de la salle communautaire
15. Désignation de M. Benoit Charbonneau directeur général comme représentant autorisé de la Municipalité
16. Procuration donner à M. Benoit Charbonneau et à M. Sylvain Bazinet auprès la S.A.A.Q
17. Traitement pour les membres du CCU
18. Embauche officielle après trois mois de Monsieur Pedro Miguel Machado Dos Santos comme chauffeur journalier pour les travaux publics

19. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
20. Demande de report de la date limite de dépôt de la politique (MADA) Municipalité Amie Des Aînés.
21. Adoption de la politique des conditions de travail révisée
22. Demande d'officialisation d'un nouveau toponyme auprès de la commission de toponymie du Québec pour le chemin des Rêves
23. Appels d'offre pour la fourniture d'une rétrochargeuse
24. Appel d'offres pour l'installation d'un système de recirculation pour le jeu d'eau
25. Demande de réparation du radar pédagogique auprès du MTQ
Période de questions
26. Levée de la séance ordinaire du conseil

2022.01.002

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2021

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.01.003

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021- ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021-adoption du budget et du programme triennal des dépenses en immobilisations ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.01.004

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021 COMPLÉMENTAIRE À L'ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021 complémentaire à l'adoption du budget et du programme triennal des dépenses en immobilisations ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.01.005

5. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT POUR LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2022

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale et greffière-trésorière adjointe à effectuer les écritures comptables pour les dépenses prévues au budget 2022 et d'autoriser les paiements des engagements de l'année 2022.

Je, soussigné Benoit Charbonneau directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires tels qu'adoptés dans les prévisions budgétaires de l'année 2022 par le conseil de la Municipalité de Lantier le 20 décembre 2021.

Signé ce 10 janvier 2022 _____

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.01.006

6. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2022.01.005 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
	1286	35.17 \$
	1287	31.50 \$
	1288	65.13 \$
	1289	1 513.35 \$
	1290	1 007.67 \$
	1291	182.15 \$
	1292	545.73 \$
	1293	1 476.32 \$
	1294	94.39 \$
	1295	330.58 \$
POSTES CANADA	1296	78.92 \$
ANNE LAUZON	1297	225.00 \$
BRIAN WISEMAN	1298	50.00 \$
ATELIER BERNARD CHAUDRON INC.	1299	17.83 \$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	1300	626.61 \$
LES FLEURONS DU QUÉBEC	1301	344.93 \$
FRANCE FORTIN	1302	300.00 \$
DENISE L'HEUREUX	1303	50.00 \$
LOUIS PELLETIER	1304	25.00 \$
MANON GAGNÉ	1305	50.00 \$
MARIE-JOSÉE FORTIER	1306	200.00 \$
NORMAND QUINTIN	1307	225.00 \$
ANDRÉ CHEVRIER	1308	375.00 \$
DOMINIQUE VINCENT ÉLECTRIQUE	1309	646.83 \$
GIRARD-HÉBERT	1310	482.90 \$
LES ENTREPRISES P. ROY	1311	224.20 \$
SERRURIER MICHEL ENR.	1312	298.93 \$
SOLMA TECH	1313	603.62 \$
PG SOLUTIONS	1314	20 991.00 \$
ANNULÉ	1315	0.00 \$

ANNULÉ	1316	0.00 \$
PETITE CAISSE	1317	292.85 \$
LES INDUSTRIES SIMEXCO INC.	1318	55 555.77 \$
BCH CONSULTANTS	1319	137.97 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITES	1320	171.31 \$
IN MÉDIAS INC.	1321	2 006.54 \$
JOANNE LAMARRE	1322	1 380.00 \$
LE PAPETIER / LE LIBRAIRE	1323	4 286.74 \$
SNAP-ON	1324	793.33 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	1325	578.80 \$
AMYOT GÉLINAS	1326	408.74 \$
ART GRAPHIQUE	1327	284.16 \$
BATTERIES EXPERT - STE-AGATHE-DES-MONTS	1328	8.19 \$
B.L.V. ÉLECTRIQUE INC.	1329	8 244.57 \$
BMR	1330	2 018.94 \$
GEOTAB INC.	1331	80.48 \$
BUDGET PROPANE	1332	974.32 \$
BUREAU EN GROS	1333	1 548.93 \$
CENTRE DE LOCATION G.M.INC.	1334	357.94 \$
COMBIPLEX DESIGN INC.	1335	795.80 \$
CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	1336	385.83 \$
HÉLÈNE DOYON URBANISTE - CONSEIL	1337	333.43 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	1338	186.47 \$
IN MÉDIAS INC.	1339	525.44 \$
INNOV PROMOTIONS	1340	129.69 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	1341	965.97 \$
MRC DES LAURENTIDES	1342	8 505.95 \$
PERFECT PEN & STATIONERY	1343	137.14 \$
PÉTROLE PAGÉ	1344	7 119.32 \$
PG SOLUTIONS	1345	97.73 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	1346	286.72 \$
LINDE CANADA INC.	1347	109.02 \$
SERVICES PSANSREGRET	1348	573.60 \$
SPCA LAURENTIDES-LABELLE	1349	400.00 \$
TOILETTES QUÉBEC	1350	258.69 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	1351	2 706.74 \$
LUC LÉGARÉ URBA+CONSULTANTS	1352	760.26 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	1353	1 034.77 \$
	Total	135 539.91 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BMO

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses		52 851.67 \$
Services de téléphonie		464.98 \$

Remises salariales fédérales		6 431.56 \$
Remises salariales fédérales		8 007.80 \$
DAS provincial		15 226.04 \$
DAS provincial		18 198.13 \$
Fonds de pension - Desjardins		1 014.40 \$
Fonds de pension - AON		5 737.73 \$
Protectron ADT		177.39 \$
Harnois Énergies - Petro-T		283.16 \$
Hydro-Québec		585.81 \$
Annie Gareau		875.00 \$
Linda Viau		240.00 \$
BMO Groupe Financier carte crédit		1 472.51 \$
Frais bancaires Interac		55.33 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025)		2 010.70 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025)		2 755.96 \$
Crédit-Bail (Pelle hydraulique 2021-2026)		4 005.45 \$
Règlement d'emprunt R-1		59 769.18 \$
Règlement d'emprunt R-2		16 303.10 \$
Règlement d'emprunt Lac-Creux		693.00 \$
	Total	197 158.90 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.01.007

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 223-2021 CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PAIEMENT D'UNE COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 223-2021 abrogeant le règlement 217-2020 pour imposer le paiement d'une compensation pour services municipaux en vertu de la loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Avis de motion

8. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 224-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT 202-2018 DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le conseiller Normand Quintin donne avis de motion que sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le projet de règlement numéro 224-2022 abrogeant le règlement 202-2018 ayant pour objet de répondre aux exigences de la loi en matière de code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et déposé avec présent pour faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit et que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées.

Dépôt du projet de règlement et présentation du projet de règlement 224-2022 séance tenante par le conseiller Normand Quintin.

2022.01.008

9. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 224-2022 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 224-2022 abrogeant le règlement 202-2018 ayant pour objet de répondre aux exigences de la loi en matière

de code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et déposé avec présent pour faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit et que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.01.009

10. AUTORISATION DE PAYER LA DIFFÉRENCE DU PRIX DE L'INSCRIPTION AUX CITOYENS DE LANTIER POUR DIFFÉRENTS SERVICES SPORTIFS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'autoriser de payer la différence du prix de l'inscription aux citoyens de Lantier pour les services de loisirs, de sports et de culture (excluant tous les services déjà offerts à la municipalité) au tarif des résidents de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2022 avec pièces justificatives.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.01.010

11. COMPENSATION POUR UTILISATION DE FONDS DE TERRE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de donner une compensation pour l'utilisation de fonds de terre (sentiers pour sports de plein air) valeur du terrain en taxes municipales qui représente la compensation pour l'année 2022 par période automatiquement renouvelable annuellement et de nommer M. Benoit Charbonneau, directeur général comme représentant autorisé à signer ladite compensation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.01.011

12. AUTORISATION POUR ÉLIMINER LES DÉBITS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU d'autoriser l'élimination des débits de 3\$ et moins pour l'année 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.01.012

13. AUTORISATION DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENCOURUES POUR L'ANNÉE 2022

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU de rembourser les dépenses des élus et des employés pour l'année 2022 dans le cadre de leur fonction. Toutes les pièces justificatives doivent être fournies et le taux au kilométrage est fixé à 0.50\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.01.013

14. PRIX POUR 2022 DE LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU de fixer les prix de la location de la salle communautaire pour l'année 2022

CLIENTÈLE :

(1) Regroupement familial

(2) Regroupement à but lucratif

(3) Org. à but non lucratif (loc.)

(4) Org. à but non lucratif (ext.)

TARIFICATION « SALLE COMMUNAUTAIRE »:

(1) Résident	Location 75.00\$ + Dépôt : 75.00\$	Total : 150.00\$
(2) Non-résident :	Location 100.00\$ + Dépôt : 75.00\$	Total : 175.00\$
(3) Org.non-lucratif local :	Location 00.00\$ + Dépôt : 00.00\$	Total : 00.00\$
(4) Org.non-lucr. extérieur :	Location 00.00\$ + Dépôt : 75.00\$	Total : 75.00\$

Avec entente de location et d'autoriser Roxanne Boyer ou Marie-Chantale St-Antoine ou Benoit Charbonneau à signer l'entente de location

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.01.014

15. DÉSIGNATION DE M. BENOIT CHARBONNEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL COMME REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de désigner M. Benoit Charbonneau directeur général comme représentant autorisé de la Municipalité de Lantier pour les affaires courantes à moins que la situation exige une autre signature ou procédure

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.01.015

16. PROCURATION DONNER À M. BENOIT CHARBONNEAU ET À M. SYLVAIN BAZINET AUPRÈS LA S.A.A.Q

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU de donner procuration à Benoit Charbonneau **Permis de conduire** [REDACTED] et à Sylvain Bazinet **Permis de conduire** [REDACTED] pour signer les documents au nom de la municipalité de Lantier auprès de la S.A.A.Q.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.01.016

17. TRAITEMENT POUR LES MEMBRES DU CCU

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU que les membres du Comité de Consultation en Urbanisme de la municipalité de Lantier recevront une allocation de présence fixée à vingt-cinq dollars (25.00\$) par rencontre pour l'année 2022, sauf pour le membre qui est conseiller municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.01.017

18. EMBAUCHE OFFICIELLE APRÈS TROIS MOIS DE MONSIEUR PEDRO MIGUEL MACHADO DOS SANTOS COMME CHAUFFEUR JOURNALIER POUR LES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'embaucher Monsieur Pedro Miguel Machado Dos Santos au poste de chauffeur journalier pour les travaux publics, comme employé à temps plein de façon permanente par semaine selon la grille salariale en vigueur classe 3 échelons 4.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.01.018

19. AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2021-12-251, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 3750 \$;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU

D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de trois mille sept cent cinquante dollars (3 750) \$ pour l'exercice financier 2022 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même *le fonds général de l'exercice*.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.01.019

20. DEMANDE DE REPORT DE LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DE LA POLITIQUE (MADA) MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en processus de réalisation de la démarche MADA;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA contribue au développement social, économique et communautaire des aînés et permet, notamment, de favoriser des actions concrètes pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit consulter adéquatement la population aînée afin de bien cerner les enjeux et les besoins à la réalité de ses aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une aide financière avec condition pour procéder à la mise sur pied de la politique et du plan d'action à l'égard de ses aînés;

CONSIDÉRANT QUE la situation sanitaire due à la pandémie de COVID-19 impose des mesures de sécurité exceptionnelles de santé publique conduisant à un retard de l'échéancier des travaux en cours;

CONSIDÉRANT QU'à deux reprises la consultation publique n'a pas eu lieu et impose que la situation sanitaire s'améliore pour pouvoir organiser une nouvelle rencontre citoyenne et finaliser les étapes de réalisation de la politique et du plan d'action;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU de demander au Ministère de la Santé et des Services sociaux, un délai supplémentaire de six (6) mois suivant la date butoir du 30 janvier 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.01.020

21. ADOPTION DE LA POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL RÉVISÉE

Il est proposé par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'approuver la politique des conditions de travail révisée au 10 janvier 2022

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.01.021

22. DEMANDE D'OFFICIALIZATION D'UN NOUVEAU ODONYME AUPRÈS DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC POUR LE CHEMIN DES RÊVES

ATTENDU QUE le chemin des Rêves est en partie à Ste-Lucie-des Laurentides et que le début du chemin (30 mètres) est sur le territoire de la Municipalité de Lantier;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'effectuer une demande d'officialisation d'un nouvel odonyme auprès de la commission de toponymie du Québec pour le chemin des Rêves.



ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.01.022

23. APPELS D'OFFRE POUR LA FOURNITURE D'UNE RÉTROCHARGEUSE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que la municipalité de Lantier demande des soumissions pour la fourniture d'une rétrochargeuse.

La Municipalité de Lantier se réserve la faculté de conclure un contrat de crédit-bail.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.01.023

24. APPEL D'OFFRES POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE RECIRCULATION POUR LE JEU D'EAU

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU de procéder à des appels d'offres pour l'installation d'un réservoir souterrain, d'un déviateur de pluie et du système de recirculation du jeu d'eau dans le Parc du citoyen.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2022.01.024

25. DEMANDE DE RÉPARATION DU RADAR PÉDAGOGIQUE AUPRÈS DU MTQ

ATTENDU qu'une demande de réparation du radar pédagogique en direction Nord a été faite et ce, en date du 2 septembre 2021;

ATTENDU que nous avons reçu une réponse par courriel en date du 15 septembre 2021 pour notre requête # 363445 stipulant qu'un patrouilleur passera dans ce secteur incessamment, qu'il fera un rapport et prendra des photos qu'il fera parvenir au responsable des radars pédagogiques à St-Jérôme.

ATTENDU qu'en date d'aujourd'hui ledit radar n'est toujours pas fonctionnel

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

ET RÉSOLU de transmettre cette résolution au centre de service de Mont-Laurier et à la direction générale des Laurentides-Lanaudière du Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

PERIODE DE QUESTIONS

La présente séance est enregistrée et sera diffusée sur le site Internet dès que possible. Suite à la diffusion de la présente séance, le public sera invité à transmettre leurs questions par courriel ou par téléphone et la Municipalité s'engage à répondre aux questions à la prochaine séance ordinaire.

Par courriel : info@municipalite.lanthier.qc.ca

Par téléphone : 819 326-2674 poste 3400

2022.01.025

26. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 18

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Benoit Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Noël Lanthier
Maire suppléant

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.